

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

02/02/2017

Heure de début de séance : 17h 15

heure de fin de séance : 19 h 00

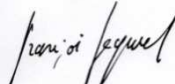

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	Monsieur SEGUREL François	Principal
Secrétaire de séance	Monsieur STOLS Dorian	Gestionnaire

Nombre de membres présents : 22

Quorum : 16

Le procès-verbal de la séance du précédent C.A. réuni le 24/11/2016 est *approuvé*  [X]  
 est *refusé*  [ ]

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Affaires financières	/	
II	Bâtiments (maintenance, travaux à effectuer)	/	
III	Équipement en matériel et mobilier	/	
IV	Transports scolaires	/	
V	Conventions	/	
VI	Structures pédagogiques et Postes (D.G.H., sectorisation ...)	4	
VII	Projet d'établissement	/	
VIII	Vie scolaire / Projets culturels et scientifiques/ Santé et prévention ...	/	
IX	Formation continue. GRETA	/	
X	Associations en milieu scolaire	/	
XI	Bilan	/	
XII	Divers	4	
	TOTAL	8	

Signature du Président de séance	Signature du Secrétaire de séance
	

Transmission à l'Inspecteur d'Académie	Transmission au Recteur
le :.....	le :.....

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du  
02/02/2017

sous la présidence de : Monsieur SEGUREL François, Principal

		Présents	Absents	Excusés
<b>REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION</b>				
- Chef d'établissement : M.SEGUREL François		X		
- Adjoint : Mme GARCIA Béatrice		X		
- Gestionnaire : M. STOLS Dorian		X		
- Conseiller Principal d'Education : Mme CENA Virginie		X		
- Directeur adjoint S.E.G.P.A. : M. PLAZAS Yves		X		
<i>PERSONNALITES</i>				
- de la collectivité de rattachement :	1 – M. OLIVE René			X
	2 – Mme PUGNET Edith			X
- de la commune siège :	1 – Mme RUIZ Denise			X
	2 – Mme RAYNAL Sabine			X
- qualifiées	1 – M. HOPPE Mathias			X
<i>REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS</i>				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 – M. BARBEDOR David		X		
2 – M. DOULS Arnaud		X		
3 – M. LECLAIRE Cédric				X
4 – M. PAIRET Pierre		X		
5 – M. PARES Henri		X		
6 – M. SOLATGES Guillem		X		
7 – Mme VIDAL Audrey		X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :				
1 – Mme TRILLES Christine		X		
2 – Mme SALY Carine		X		
3 – Mme SERRAT Marie-Hélène		X		
<b>REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES</b>				
-parents	1 – Mme AMSTAD Viviane			X
	2 – Mme BAY Virginie			X
	3 – Mme DOLLE Cécile	X		X
	4 – M. DRILLES Joël	X		
	5 – M. ECKERT Alain	X		
	6 – M. ROUSSET Jérôme			X
	7 – M. TRAITER Christine			X
-élèves	1 – Mlle JALIBERT Eléonore	X		
	2 – Mlle OSTERMANN Lola			X
	3 – M. ANDRE Dylan	X		

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

**académie**  **MONTPELLIER**

COLLEGE PIERRE-MORETO

**ALLEE HECTOR-CAPDELLAYRE**

**66300 THUIR**

**Tél. : 04.68.53.04.85**

**Fax : 04.68.53.34.88**

## **PREAMBULE**

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02/02/2017**

M. le Principal constate que le quorum est atteint, le conseil d'administration peut siéger valablement. Il remercie les membres du CA de leur participation au service de l'action éducative.

La séance débute à 17 H 15

Vote du précédent C.A. :

Le PV du précédent CA est adopté à l'unanimité

Départ de M. ECKERT à 18 H15

\*\*\*\*\*

Toutes les questions ayant été abordées à 19H00 la séance est levée et les membres du CA invités à prendre le verre de l'amitié.

---

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 02/02/2017

- N° de séance : 04/2016/2017

---

Chapitre : VI      Nature : STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES

---

## DGH 2017

Monsieur le principal présente le projet de répartition de la dotation horaire pour la rentrée 2017:

8 divisions En 6<sup>ème</sup> 221 élèves

- Horaire règlementaire dans toutes les disciplines.
- Utilisation de la marge horaire : Français 1H, Math 1H, Techno 0.5H, EPS 0.5H
- Catalan bilingue : 2H pour les élèves ayant débuté le catalan en primaire
- Bilangue 1groupe AL, 6 groupes ES 2H

8 divisions En 5<sup>ème</sup> 225 élèves

- Horaire règlementaire dans toutes les disciplines.
- Utilisation de la marge horaire : HG 1H, SVT 0.5H, Physique 0.5H, Techno 0.5H
- Catalan 2H pour les élèves bilingues
- Latin un groupe 1H

9 divisions En 4<sup>ème</sup> 232 élèves

La prévision d'effectif des services de la DSDEN à 214 est relevée par le collège à 232 au vu de l'effectif actuel en 5<sup>ème</sup> (232 élèves à ce jour) :

- Horaire règlementaire dans toutes les disciplines.
- Utilisation de la marge horaire : SVT 0.5, Phys 0.5
- Catalan 2H pour les élèves bilingues
- Latin un groupe 2 H

---

*PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

- Séance du : 02/02/2017

- N° de séance : 04/2016/2017

---

Chapitre : VI      Nature : STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES

---

8 divisions

En 3<sup>ème</sup>

215 élèves

- Horaire règlementaire dans toutes les disciplines.
- Utilisation de la marge horaire : Français 0.5H, Math 0.5, AG 0.5 H
- Catalan 2H pour les élèves bilingues
- Latin un groupe 2H

Intervention sur la DHG de M Pairet :

« La répartition de M. Segurel avec cette dotation est cohérente. Cependant il y a un problème sur la dotation : l'an dernier notre ministre nous a dit que nous aurions un quart d'heure supplémentaire par division cette année pour du dédoublement ce qui aurait du se traduire par 8 heures de plus sur la DHG. Au lieu de cela nous avons une dotation inférieure de 20 heures. Soit un différentiel de 28 heures.

L'an dernier nous avons réfléchi sur la réforme et mis en place l'aide personnalisée et les EPI. Ce manque au niveau de la DHG remet en cause de nombreux aménagements mis en place et le principe de la réforme. C'est pourquoi nous présentons une motion sur la DHG

Je tiens aussi à rappeler qu'il y a deux ans avec l'effectif prévisionnel de M Segurel nous aurions été dotés de 9 classes de 4ème et non 8. »

Nous vous soumettons une motion :

---

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 02/02/2017

- N° de séance : 04/2016/2017

---

Chapitre : VI      Nature : STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES

---

Motion

« Suite à la publication de la dotation horaire du collège Moréto nous souhaitons vous informer d'un problème.

D'après le calcul des services de l'inspection académique le collège Moréto devrait avoir une structure identique à celle prévue pour cette année : 8 divisions par niveau.

Pourtant la dotation horaire globale prévisionnelle est inférieure à celle de cette année de 20 heures. De plus il nous avait été promis par notre ministre un supplément d'un quart d'heure par division, à partir de cette année, pour créer davantage de groupes ( soit 8h dans notre cas ). Il y a donc au total un déficit de 28 heures.

En espérant que celui ci sera comblé afin de maintenir les différents groupes et aménagements mis en place. Dans le cas contraire il est inutile de nous demander de faire un projet d'établissement si celui-ci doit être remis en cause tous les ans.

Les enseignants du collège Pierre Moréto ».

Monsieur le principal observe que le vote de la DGH porte sur sa répartition et non son volume ou les prévisions d'effectifs.

**Vote de la DGH**

**4 pour**  
**5 abstentions**  
**9 contre**

---

*PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

*- Séance du : 02/02/2017*

*- N° de séance : 04/2016/2017*

---

Chapitre : VI      Nature : STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES

---

*MOTION SEGPA*

*« Cette année encore, la DHG de la Segpa a été communiquée à l'établissement près de 2 semaines après celle du collège.*

*Outre le caractère trop évidemment symbolique de cet écart, ce délai complique encore la tâche des équipes dans leurs choix pédagogiques, et celle des personnels de direction qui doivent coordonner les relations entre les 2 DHG.*

*C'est avec amertume que les personnels de Segpa ont constaté que la marge n'était pas prévue dans la DHG. La réforme du collège, qui concerne bien évidemment la Segpa, ne semble pas y être considérée et la circulaire Segpa de 2015 non plus.*

*Comment en effet répondre dignement à l'injonction de cours en co-intervention, de groupes de compétences, et plus encore aux inclusions et échanges réciproques, sans aucune marge ?*

*C'est avec force que les professeurs s'élèvent contre le traitement qui a été réservé à la Segpa dans ce contexte.*

*Les enseignants du collège Pierre Moréto »*

M. le principal rappelle que, s'agissant des classes d'enseignement adapté, il n'y a aucun travail de répartition puisque le cadre réglementaire fixe très précisément les horaires par discipline pour chacun des niveaux. En revanche, sous l'autorité de M. le directeur adjoint chargé de la SEGPA, les enseignants polyvalents se répartissent disciplines et niveaux en fonction du projet d'établissement qui intègre celui de la segpa.

Il est rappelé en outre les derniers textes régissant l'enseignement adapté qui donnent pour objectif « d'inclure » pour les moments où ils peuvent en tirer bénéfice les élèves de l'enseignement adapté dans les classes ordinaires.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

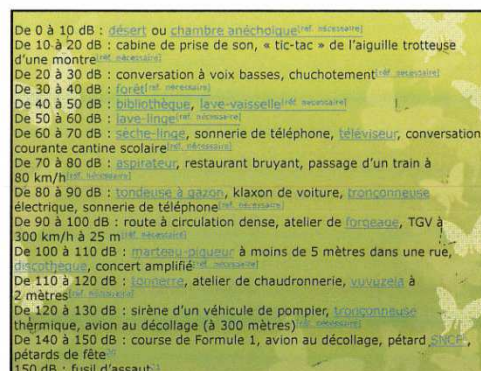
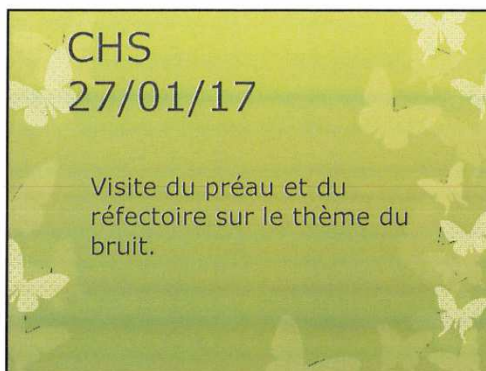
- Séance du : 28/01/2016

- N° de séance : 03/2015/2016

Chapitre : XII Nature : DIVERS

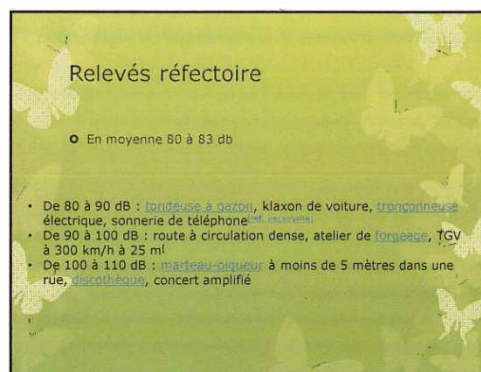
**C.H.S.**

M. le principal présente le diaporama (en PJ) réalisé après la visite de la CHS en présence de M. Fougerit directeur adjoint DJS CD66 et de Mme Pugnet vice-présidente du CD 66. Il s'agissait de constater la présence éventuelle de nuisances sonores sous le préau et dans le réfectoire.



Relevés Préau

	moyenne	pics
20/01	88	98
23/01	87	102
24/01	92	104
25/01	91	101
26/01	84	95
27/01	85	99





---

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 28/01/2016

- N° de séance : 03/2015/2016

---

Chapitre : XII      Nature : DIVERS

---



La CHS a pu constater que si le niveau sonore reste juste inférieur au maximum autorisé dans le réfectoire, il reste néanmoins très élevé et est source de fatigue ou de stress pour les personnels et les élèves. L'absence de norme sous le préau n'occulte pas non plus le problème des personnels, en particulier de la vie scolaire, et des élèves soumis à des niveaux qui atteignent régulièrement les 100db.

M. Fougerit s'engage à étudier la question.

---

*PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

- Séance du : 28/01/2016

- N° de séance : 03/2015/2016

---

Chapitre : XII      Nature : DIVERS

---

Intervention de M. Douls :

Lorsqu'il fait assez chaud, il se pose un problème dans cette salle car pour aérer, on peut ouvrir les fenêtres du fond de la salle mais cela donne directement sur la rue où le passage de voitures est important. On se trouve alors face à un choix peu enviable : si on ouvre les fenêtres la température baisse mais la moitié de la classe qui est au fond n'entend pas le cours à cause du bruit de la circulation. Si on garde les fenêtres fermées, la température monte alors et il devient compliqué de se concentrer et de travailler avec la température régnant dans la pièce.

Intervention sur le problème de bruit sous le préau de M Pairet :

Pour éviter que les élèves stationnent sous le préau très bruyant il faudrait leur créer des espaces sur la dalle située en face le préau à l'aide de bancs en rond type « tourniquets ».

Je ne suis pas favorable à une interdiction si nous ne proposons pas une solution de remplacement.

### **TABLETTES NUMERIQUES :**

M. Genis, directeur adjoint au CD66, présente la future dotation de tablettes dans le collège.

Plusieurs points sont évoqués :

- La nécessité de renouveler la charte informatique
- Le mode de stockage des sacs des élèves dotés de tablettes
- La responsabilité des familles
- La mise en place du WIFI
- L'achat de logiciels

---

*PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

- Séance du : 28/01/2016

- N° de séance : 03/2015/2016

---

Chapitre : XII      Nature : DIVERS

---

**DUREE D'AMORTISSEMENT :**

M. le Gestionnaire présente le tableau de durée des amortissements des biens immobilisables par catégorie.

Durée des amortissements	
Véhicules	5 ans
Outillage, machines-outils	5 ans
Photocopieurs	5 ans
Matériel informatique / audiovisuel	3 ans

**VOTE**

**Les durées d'amortissement sont adoptées à l'unanimité.**

M. le Gestionnaire annonce que le contrat de location/maintenance des photocopieurs du collège arrivant à échéance à la fin du mois d'avril, un appel d'offres sera lancé au début du mois de février.

Il portera sur l'achat/maintenance d'un nouveau parc de 5 photocopieurs multifonctions et fera l'objet d'un vote lors d'un prochain CA.